



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100755

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/09/2024 10H25 C:000032 I:29334
V/REF : 957778
V/Email reçu le Vendredi 06/09/2024 à 10H25

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 4206
IMMEUBLE : CLOS DU REVERMONT
25 RUE HENRI DUNANT
01250 CEYZERIAT

Feillens, le 23 Octobre 2024

Référence Marché: M_230709001-1
LOCALISATION : 25 RUE HENRI DUNANT - CEYZERIAT - MME VERNIERE : 0771798956
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE FENETRE SALON QUI FROTTE AU SOL
REPLACEMENT DES SEUILS EN BOIS DES 3 CHAMBRES
MS00001 - MS00052 - MS00025 X3
Donneur d'ordre : Mme I. FREDT-LANCIOLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24 SEPTEMBRE 2024 A 13H45
REGLAGE PORTE FENETRE SEJOUR
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE 3 SEUILS DE CHAMBRE

LE 18 OCTOBRE 2024 A 11H30
REPLACEMENT DE 3 SEUILS DE PORTE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 22/10/24 à 11H23 Mme I. FREDT-LANCIOLI
GA LGESTION Email envoyé le 11/10/24 à 09H33 Mme I. FREDT-LANCIOLI
GI LGESTION Email envoyé le 27/09/24 à 10H05 Mme I. FREDT-LANCIOLI
NOUS REINTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT DES SEUILS DE PORTE QUI ETAIENT
EN COMMANDE. POURRIEZ-VOUS M'INDIQUER SI LE LOGEMENT SERA TOUJOURS
VACANT LORS DE NOTRE INTERVENTION LE 10/10 ? MERCI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100755

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,45	40,45
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	40,45	40,45
1,00	MS00001-Forfait déplacement	3		Pour mémoire
3,00	MS00025-Rempl.seuil plat vissé ou collé	3	50,56	151,68
TOTAL H.T.				232,58
T.V.A. a 10,00%				23,25
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>255,83</u>

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 957778 du 29/08/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☐
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☒
Non Conventionné ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

25 Rue Henri Dunant
01250 CEYZERAT

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4
01-EE-2212-TRA-61563100
Marché : M - 230709001-1

04206-00003-00007-00006 H / Type 4 / RDC

Délai

Date limite exécution : 13/09/2024

Observations

**MUT EX GUILLEMOT
LOGEMENT VACANT
Passer prendre les clés à l'agence DE BOURG
RELOCATION LE 27/9**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,45	40,45	4,05	44,50
MS00052 Règlage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	40,45	40,45	4,05	44,50
FENETRE SALON FROTTE AU SOL					
MS00025 Remplacement d'un seuil plat vissé ou collé SEUIL BOIS DES 3 CHAMBRES	3,00	50,57	151,71	15,17	166,88

Total H.T.	232,61
Total TVA	23,27
Total TTC	255,88

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Le Responsable Maintenance

M. Bruno SCHMELZER

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **25 Rue Henri Dunant 01250 CEYZERIAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **29/08/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 957778